



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Le Conseil général reprend ses activités

Après un arrêt de plusieurs semaines dû à la pandémie de coronavirus, le Conseil général, sur décision de son Bureau, reprend ses activités. Le législatif communal siégera lundi 11 mai prochain à 18h30 dans la salle du Grand Conseil, au Château. Un lieu choisi temporairement car suffisamment spacieux pour siéger dans le respect des consignes de distance sociale et adapté sur le plan technique aux besoins du parlement communal.

La pandémie du Covid-19 avait contraint le Conseil général à annuler la séance plénière du 6 avril ainsi que la plupart des séances de commissions fixées entre la mi-mars et mi-avril.

Afin de permettre la poursuite de ses travaux, et de relancer rapidement la vie démocratique, le Bureau du Conseil général, avec le soutien du Conseil communal et en accord avec le Service des communes, a choisi de tenir la prochaine séance plénière lundi 11 mai à 18h30. La reprise des activités était demandée par le Conseil communal et l'ensemble des groupes politiques, dans le respect des consignes sanitaires de la Confédération.

Les personnes vulnérables, malades ou se sentant malades, ainsi que le public pourront suivre les débats, exceptionnellement retransmis en direct, sur le site internet de la Ville (www.neuchatelville.ch).

Quant à l'ordre du jour, il sera en priorité centré sur les thématiques en lien avec la situation de pandémie de Covid-19 et avec le processus de fusion en cours.

Neuchâtel, le 28 avril 2020

Chancellerie communale

Renseignements complémentaires:

Alexandre Brodard, président du Conseil général, 079 698 73 26, alexbrodard@bluewin.ch

Thomas Facchinetti, président du Conseil communal, 032 717 75 01, thomas.facchinetti@ne.ch